

Gray



Certification collective

La maison de retraite Cournot-Changey rejoint le cercle très serré ayant obtenu la certification qualité Afnor. La concrétisation de plusieurs années d'efforts pour améliorer la prise en charge individualisée des résidents est ainsi récompensée.

Luxeuil



L'Art dans la rue a 25 ans

Afin de fêter cet anniversaire, l'édition 2011 du festival qui se déroulera les 3 et 4 septembre propose de la nouveauté : avec non pas un invité d'honneur mais plusieurs, l'édition d'un catalogue, un espace réservé aux enfants, un projet danse...

Lure



Croix-Rouge : baromètre d'une extrême pauvreté

La situation n'a peut-être jamais été aussi critique, tel est le sentiment de Michèle Eon, présidente de la section locale qui diversifie son action afin de répondre aux besoins.

Héricourt



Aux fourneaux salle Wissang

La restauration scolaire est installée depuis début janvier salle Wissang afin de permettre la construction de la nouvelle cuisine centrale communautaire. Ce transit devrait se poursuivre jusqu'à la prochaine rentrée de septembre.

Accident à Héricourt : un Haut-Saônois tué. Déjà le 6^e mort sur les routes
Lire en Région

Économie

Vérins à la demande

L'entreprise Sahgev ne cesse de moderniser son outil de production à Gevigney-et-Mercey. Pour doper son activité tournée surtout vers le machinisme agricole.

« Une fois la matière première réceptionnée, on usine, on soude, on assemble, on peint... », détaille Alain Vernier. En somme, résume le directeur général, la Société d'applications hydrauliques de Gevigney (Sahgev) assure la fabrication des vérins de A à Z. « Nous avons une capacité maximale de création de 400.000 vérins à l'année », lâche Alain Vernier. Le fruit d'une politique d'investissement dynamique, destinée à moderniser l'outil de production et les possibilités de la société.

Ainsi 1,3 M€ vient d'être injecté dans une nouvelle chaîne de peinture. Auquel s'ajoutent l'acquisition d'un banc de tests ou encore des systèmes de soudure renforcés. Soit un programme « de 3M€ » depuis 2009. Cette année-là, Sahgev n'a pas échappé à la crise économique mais au lieu de se replier sur elle-même, elle a opté pour la contre-attaque. « Nous avons perdu, pendant la récession, environ 30 % de notre chiffre d'affaires (CA) », reconnaît le directeur général. La société a choisi de poursuivre sa politique d'investissements et a développé ses moyens commerciaux. Avec l'arrivée, en février 2009, dans ses rangs de Pierre-Antoine Quivogne (le fils du Pdg), au poste de directeur commercial. « Nous avons prospecté plus de 400 entreprises en 2009 et 2010. Nous sommes passés d'une centaine de clients actifs à 150 », se réjouit Pierre-Antoine Quivogne. Conséquence : la Sahgev se projette sereinement en 2011. Alain Vernier estime : « On devrait regagner notre niveau de 2008, qui avait été très bon, avec un CA de 21M€ ». Celui de 2010 s'étant élevé à 16 M€.

Depuis sa création en 1981, la société a



■ L'entreprise dispose de 12.000m² de locaux.

tracé sa route. Fondée par le groupe Quivogne (matériel agricole) pour satisfaire un besoin interne de vérins, elle a su se faire une place dans un secteur concurrentiel. Œuvrant pour des groupes internationaux de tracteurs comme John Deere ou encore l'Allemand Claas. En 2008, Jean-Luc Quivogne, l'actuel Pdg, a racheté toutes les parts de l'entreprise, désormais indépendante du groupe fondateur.

La Sahgev n'a pas renié ses origines et consacre 70 % de son activité au secteur agricole. Tout en cherchant à se diversifier, vers le BTP ou le machinisme lié à l'environnement. « Environ 30 % de notre production part à l'export : Europe (Allemagne, etc), États-Unis, Brésil... », développe Pierre-Antoine Quivogne.

Pour Alain Vernier, l'une des forces de l'entreprise s'incarne dans « sa réactivité et flexibilité ». Une société qui se veut « à l'écoute du client et dont 95 % des vérins sont fabriqués sur mesure ».

Isabelle GERARD

Sograydis, la petite sœur

► La holding propriétaire de la Sahgev est également de Sograydis. Ce sous-traitant de la Sahgev, qui autrefois travaillait à 99 % pour l'entreprise haut-saônoise, a été délocalisé de Langres à Gevigney-et-Mercey, après son rachat. Spécialiste de l'usinage, Sograydis a doublé son effectif (passant de 10 à 20 salariés) et a diversifié son activité : 30 % de son CA provient d'autres clients que la Sahgev. « En pleine croissance », apprécie Pierre-Antoine Quivogne qui la dirige. En 2010, la société a acquis 3.000 m² de locaux supplémentaires en vue de son développement.

► Chez Sahgev, on mise aussi sur le développement à long terme, d'où l'acquisition de 60.000 m² de foncier. En prévision de...

Faits divers

Albanais, père d'une enfant malade, remis en liberté

Vesoul. L'arrestation de Preferim Jashari a eu lieu vendredi au commissariat de Vesoul, où l'homme était convoqué. La veille l'Albanais avait été repéré, à Vesoul, par une patrouille de police : il circulait à vélo sans feu arrière.

Dans l'incapacité de fournir des papiers en règle, il devait se présenter le lendemain (soit vendredi) au commissariat. Une fois sur place, il a été mis en garde à vue et expédié le jour même au centre de rétention de Lyon, suite à un arrêté de reconduite à la frontière de la préfecture de Haute-Saône.

L'association Forum réfugiés, qui travaille au sein du centre de rétention de Lyon, et le réseau Education sans frontières, s'est emparée du dossier pour défendre la cause de l'Albanais. Le juge des libertés, saisi de l'affaire, a décidé « la remise en liberté » de Preferim Jashari.

Forum réfugiés a également engagé un recours devant le tribunal administratif qui « a annulé lundi l'arrêté de reconduite à la frontière ». Dimanche, l'Albanais a regagné Vesoul, où il vit depuis le mois d'août.

La situation de Preferim Jashari est très particulière. Sa femme Mimosa et sa fille cadette Enis (14 ans) sont arrivées en France dès 2008, à Vesoul. Dans le but de faire soigner l'adolescente gravement malade.

Plusieurs médecins du CHI de Besançon où l'enfant est suivie en attestent : « Atteinte d'une maladie qui met

en jeu le pronostic vital. Son état nécessite la poursuite d'une prise en charge hautement spécialisée ». Enis souffre d'un cancer, un ostéosarcome métastaté.

« En Albanie, c'est la corruption qui domine », lâche un des amis de la famille, « là-bas, le père a dû vendre la maison pour que les médecins s'occupent de sa fille ». Dans son pays natal, Enis a subi une amputation de la jambe droite. Depuis son arrivée en Franche-Comté, deux autres opérations ont été nécessaires pour tenter de stopper la maladie.

La maman et Enis sont dans les règles. Si la demande d'asile de la mère a été rejetée, la préfecture de Haute-Saône lui a accordé une autorisation provisoire de séjour « parent accompagnant enfant malade ».

Pour le père, « il était impensable de rester loin de sa fille alors que sa vie était en danger », explique l'ami de la famille. L'un des médecins bisontins qui suit la petite Enis a d'ailleurs insisté dans une lettre sur « la nécessité du rapprochement familial » pour le bien-être d'Enis, dénonçant « une situation intolérable ».

En août, Preferim Jashari débarque donc en France avec un visa d'un mois, prolongé ensuite de 60 jours. Se retrouvant alors en situation irrégulière.

Suite aux derniers événements, la préfecture de Haute-Saône a délivré une autorisation provisoire de séjour de trois mois.

Isabelle GÉRARD

Ivre, le conducteur se reposait... dans le fossé

Héricourt. Les autres conducteurs qui passaient devant la « Ferme Burkhalter » (avenue Jean-Jaurès), au milieu de la nuit de samedi à dimanche, ont tout d'abord cru à un accident. Ce sont eux qui ont alerté le commissariat d'Héricourt (peu après minuit) sur la présence d'une voiture au fossé avec une personne à son bord...

Deux grammes d'alcool dans le sang

Arrivés sur les lieux, les fonctionnaires de police au final un conducteur indemne de tout traumatisme... mais plutôt mal en point ! Les dépistages révélèrent bientôt un taux d'alcoolémie de 2 g/litre de sang.

Lors des vérifications et de son transfert au commissariat d'Héricourt, il aurait alors ver-

tement outragé plusieurs policiers. Placé en garde à vue, l'individu n'a pu être entendu par les hommes du commandant Jean-Bernard Duffait qui dimanche matin. Calmé et plus distrait que les circonstances de sa « mésaventure »...

Ce Belfortain, âgé de 35 ans et résidant chez des amis à Bavilliers (90), aurait alors expliqué aux forces de l'ordre avoir tenté de se garer sur le bas-côté pour se reposer... de retour d'une fête (a priori) un peu trop arrosée chez un ami.

C'est à ce moment que la voiture aurait « désobéi » à son propriétaire, qui s'est depuis vu retirer son permis de conduire et signifier une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) devant le tribunal correctionnel de Vesoul le 3 mai prochain.

F.VA

Carte scolaire

Boycott des syndicats

LE COMITÉ TECHNIQUE paritaire départemental, qui devait se tenir hier à l'inspection académique de Haute-Saône pour étudier la carte scolaire 2011, a été boycotté par les syndicats d'enseignants FSU et UNSA. Un acte fort qui s'inscrit dans la continuité du mouvement qui tend à dénoncer « une mise en péril de l'Éducation Nationale ».

« Nous avons deux bonnes raisons de ne pas participer à cette réunion. Une sur le fond, l'autre sur la forme », explique Hervé Faudot, secrétaire départemental de la fédération syndicale unitaire (FSU).

En ce qui concerne la forme, les représentants dénoncent « une manœuvre politicienne du gouvernement qui ordonne le gel de la carte scolaire premier degré jusqu'à l'issue des élections cantonales ». Olivier Magagnini, représentant du syndicat national unitaire des instituteurs et des professeurs des écoles (SNUipp-FSU), s'interroge : « Pourquoi ? La majorité présidentielle a peur d'assumer les conséquences du budget de-



■ Les syndicats d'enseignants dénoncent les mauvais choix budgétaires du gouvernement.
Photo Dominique ROQUELET

vant les électeurs ? »

Le sujet de fond concerne donc les mauvais choix budgétaires qui, selon les instances syndicales, entraîneront une fois de plus des fermetures de classes, des suppressions de postes d'enseignants (16.000 au niveau national, 25 en Haute-Saône pour le premier degré et certainement 122 dans le second degré) alors que le nombre d'élèves stagne voire évolue dans certains secteurs. « Les conditions générales se dégradent. Les

différents acteurs du système éducatif ont de plus en plus de mal à agir. Tous déploient une grande énergie mais atteignent leurs limites », dénonce Patrick Villequez, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA).

« La situation devient ingérable », conclut Hervé Faudot pour le FSU qui appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale à se mettre en grève, le jeudi 10 février, pour réclamer un budget à la hauteur des besoins des élèves.

Laurent HOUY

Justice

FCO : agriculteur relaxé

Franck Géhant n'était pas vraiment inquiet, il l'avoue. En décembre, l'agriculteur de Corravillers comparaisait devant le tribunal de Lure pour avoir refusé de vacciner son troupeau de bovins contre la fièvre catarrhale ovine (FCO). Le jugement avait été mis en délibéré. Il est tombé lundi : relaxe.

Pas une surprise donc, d'autres peines similaires ont déjà été prononcées en France, y compris en Franche-Comté, dans ce type de procès.

Franck Géhant a, cependant, été l'unique agriculteur haut-saônois à devoir répondre de ces faits à la barre d'un tribunal d'instance. Le collectif haut-saônois FCO pour la liberté vaccinale l'avait soutenu le jour du procès en organisant une manifestation devant le tribunal de Lure.

Franck Géhant est loin d'être le seul à avoir refusé de vacciner son troupeau. « L'État, lui-même, étant revenu (sauf pour l'export) à l'automne 2010 sur cette obligation instituée depuis 2009 », rappelle Bernard Gaudinet, porte-parole du collectif FCO. Le gouverne-

ment justifiant cette décision par la réussite des campagnes de vaccination et le recul de la maladie.

Les détracteurs de la vaccination obligatoire interpellent la situation de manière différente. « La maladie recule car les bêtes sont immunisées naturellement », détaille Bernard Gaudinet. Elément sur lequel le collectif s'est appuyé dès le début de son combat. Ainsi Franck Géhant avait demandé au vétérinaire de tester ses vaches allaitantes à la FCO. Résultat : « elles étaient positives, donc déjà contaminées et immunisées. Leur organisme s'était défendu tout seul et très bien », se remémore-t-il. Il ajoute : « Pourquoi les vacciner dans ce cas ? », Bernard Gaudinet poursuit l'explication : « Immunisation naturelle après contamination, pour cette pathologie peu dangereuse, qui se transmet par la piqûre d'un insecte ».

La décision du tribunal de Lure ne fait que conforter le collectif FCO dans son parti pris. Même si le tribunal a statué en réalité sur « l'illégalité du PV » dressé contre l'agriculteur.

I.G.

Le « grumier » se retourne

Saint-Sauveur. Les opérations de dépannage et de déblayage - menées dans la nuit de lundi à mardi - auront duré près de 5 heures au rond-point de Saint-Sauveur (régulant le trafic de la RN 57 et de la RD 64).

À l'origine de la perturbation : un accident routier mettant en cause un semi-remorque chargé de grumes de bois.

Appartenant à une société de transports vosgienne basée à Saint-Rémy, le camion s'est

en fait retourné au moment où il empruntait le giratoire lundi soir, aux alentours de 21 h 30.

Sorti indemne de son véhicule, le chauffeur, âgé de 20 ans, a refusé son transport à l'hôpital. Les dépistages pratiqués sur place par les gendarmes de la brigade de Luxeuil se sont avérés négatifs.

Si la situation n'a pas nécessité la mise en place d'une déviation, l'incident aura tout de même affecté la circulation jusqu'à 2 h 15, hier matin.

express

Animations

Centres de vacances

L'Étoile Saint-Ferjeux, comme chaque année, vous propose pour les vacances de février deux séjours, au centre de Noël-Cerneu, près de Morteau (1.000 m altitude).

Du lundi 21 au dimanche 27 février : pour les enfants de 6 à 11 ans. Activités et jeux de neige, de création, grands jeux, veillées seront au programme.

Départ et retour à Besançon.

Tarif : 196 €.

Du dimanche 27 février au samedi 5 mars : pour les enfants de 11 à 14 ans. Départ et retour à Besançon.

Le séjour sera organisé autour de l'activité ski de fond, en tant que loisir, aucun niveau sportif n'est nécessaire.

Grands jeux, veillées.

Tarif : 196 €.

Ces tarifs comportent le prix du transport depuis Besançon et la mise à disposition du matériel de ski de fond.

Séjours agréés par Jeunesse et sport.

Aides acceptées : CAF, Ville de Besançon, CE..., sur la base de sept jours.

Contact : tél. 03.81.88.29.12.

Plus d'infos sur notre site estrepubicain.fr